№ 123 — 18me année

Le numéro 10 centimes

Mardi 26 Octobre 1920

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. IIc 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.15	0.30	0.40
Réclame		0.50	

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" Sion

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 pour l'Etranger

Téléphone Nº 56

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signés. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	9.—	4.50	2.50
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine	17.—	8.—	6.20
Envoi par numéro	20.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

Occasion

J'ai l'honneur d'aviser ma clientèle et le public que j'ai reçu un beau choix de

NOUVEAUTES ANGLAISES

Draps de toute première qualité

Nouveautés pour pantalons et gilets fantaisie

GRAND CHOIX DE PARDESSUS

Vente de drap en gros et détail

Drap depuis 20 frs. — Complet 150 fr.

Manteaux imperméables fr. 70

VÊTEMENTS SUR MESURES

Dernier chic

Se recommande:

Jos. ALBRECHT

Marchand-Tailleur

Rue de Lausanne SION Rue de Lausanne

Demandez à l'essai une de nos machines à écrire **REMINGTON** avec les 5 TOUCHES ROUGES. Dernière création.

Vente et location de machines d'occasion de tous systèmes.

Ateliers de réparations

Hugo WALTISBUHL, Lausanne

Grand Chêne 5 Téléphone 48,55

Au Magasin Emile Sixt, Sion

— RUE DE CONTHEY —

Salles à manger, salons, bureaux-secrétaires, bureaux de dames, canapés-hirsch, divans, lavabos, petits et grands, commodes, buffets de salles à manger, buffets de cuisine avec vitrage, chambres à coucher complètes, armoires à deux portes avec séparations, pour le linge, armoires Empire, armoires à une porte, bureaux-commodes, 3 et 4 tiroirs, Grandes tables en chêne avec 6 rallonges pour sociétés, lits en fer neufs, pour enfants et bébés, sellettes en chêne, chaises cannées et chaises brutes.

Séchoirs en chêne, grandes glaces bizeautées, petites tables de nuit, tables de cuisine, grand choix de tabourets en chêne, fauteuils moquette, commodes, commodes-lavabo, commodes avec dessus marbre, armoire Louis XV, à 1 et 2 portes, cadres de famille.

Toujours grand Stock américain

soit bâches imperméables, couvertures, culottes Saumur, neuves pantalons neufs et occasion, Culottes, chaussettes coton et laine, grand choix de manteaux caoutchouc, pantoufles garnies de laine.

Chemises flanelle, chemises de sport kaki neuves, culottes courtes, côtelées, kaki et brunes, moletières, bretelles, culottes caoutchouc doublées, complets de travail, toutes teintes, combinaisons de travail, vestes et caleçons de laine.

Chaussures ferrées et non ferrées.

Chars à pont et ridelles, chars gosses, faute de place à liquider de suite.

AVIS

J'avise mon honorable clientèle de Sion et des environs que j'ai en magasin grand choix de

plantes vertes et fleuries

Pour la Toussaint

couronnes naturelles

immortelles, chrysanthèmes en pots et coupées. Se recommande

E. Machoud-Chevressy,

magasin Avenue du Midi, **Sion.**

Châtaignes vertes

sac 5 kg., fr. 3,30; 10 kg., frs. 5,50; 15 kg. fr. 7; 100 kg. fr. 30.—, port dû. Maroni, sac 5 k. fr. 4,50; noisettes sac 5 k. fr. 10,50 raisins noirs, caisse 5 kg. fr. 5.10; blancs 7,50; figues couronnes, caisse 5 kg. frs. 7.30.

Achille Guidi, Lugano

Boucherie Anderset

Cheneau-de-Bourg 3 **Lausanne**

Expédie contre rembt. dep. 2 kgs. viandes fraîches de 1er choix, soit: cuisses de bœuf, bouilli dep. 4,50 le kg. Rôti, dep. 4,90 le kg. Saucisses de bœuf extra 4.50 kg. Bœuf salé et fumé 4,80 le kg. Graisse de bœuf fondue 4.— kg. Porc salé et fumé du pays 5.— kg. Livraison rapide. Téléph. 45.21,

Le 2me tirage des

LOTS

à fr. 1.— de la Loterie de l'Eglise de Laufon aura lieu prochainement. Pour **gagner grosses sommes** de **frs. 10.000** etc., il faut acheter des billets **maintenant,** car ils seront bientôt tous vendus. Tendez la main à la fortune.

Frs 100-000 lots gagnants en espèces. Sur 15 billets 1 billet gratuit. Envoi contre remboursement par

l'Agence Centrale à Berne

Passage de Werdt Nº 199

Tourteau de lin moulu

Sésame et Arachides

Aliment concentré OVA

Graines spéciales pour **volailles** au plus bas prix du jour

Ed. RUSILLON, Grains et farines, Gare du Flon, LAUSANNE

SAGE-FEMME

diplômée

1, rue du Commerce, 1

— GENEVE —

Mme J. BOUQUET

reçoit **pensionnaires** en tout temps. Consultations ts. les jours Soins médicaux — Téléph. 36,65

Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les retards mensuels. Ecrire à **H. Nalban,** Pharmacien, Case Stand, **Genève.**

Attention !

Cafetiers et Restaurateurs

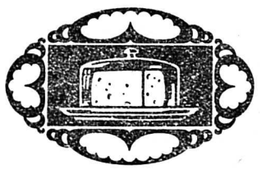

Essayez une fois les fromages extra du Valais, de la maison Baillifard-Bessard, et vous serez certains d'être bien servi et de continuer.

Se recommande:

J. Baillifard,

Membre de la Société suisse des Cafetiers

FŒTISCH Frères A.S.

à LAUSANNE, rue Caroline

Succursales à NEUCHATEL et VEVEY

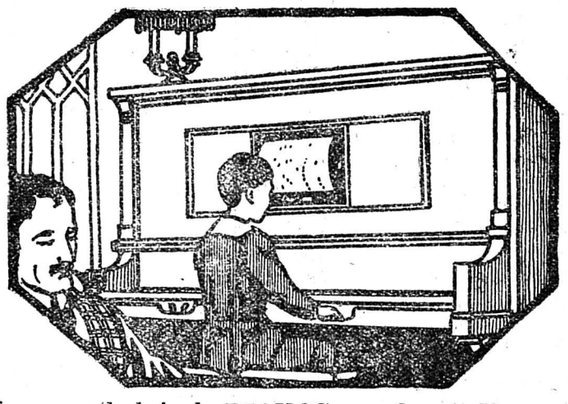

Toujours grand choix de **PIANOS neufs et d'occasion.**

PIANOS DROITS ET A QUEUE —

PIANOLAS ET PHONOLAS — —

HARMONIUMS — — — — —

HARPES — — — — — —

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

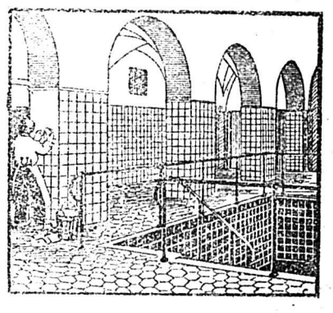

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE

ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

MALADIES DE LA FEMME

LA METRITE

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses accompagnées de coliques, Maux de reins, douleurs dans le bas-ventre; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, aux Idées noires, doit craindre la Métrite.

La femme atteinte de Métrite guérira sûrement sans opération en faisant usage de la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Le remède est infaillible à la condition qu'il soit employé tout le temps nécessaire.

La **Jouvence de l'Abbé Soury** guérit la Métrite sans opération parce qu'elle est composée de plantes spéciales, ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

Il est bon de faire chaque jour une injection matin et soir avec l'HYGIENITINE des DAMES: la boîte, **4** francs.

La **Jouvence de l'Abbé Soury** est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir: Tumeurs, Cancers, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, contre lss accidents du RETOUR d'AGE Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** préparée à la Pharmacie **Mag. DUMONTIER,** à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, la boîte pilules **6** fr. **30.**

Nota: La «Jouvence de l'Abbé Soury» liquide est augmentée du montant des frais de douane perçue à son arrivée en Suisse

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER

Après inventaire Après inventaire

Grande Liquidation Générale

dès aujonrd'hui 25 octobre 1920

GRAND RABAIS

Futaine, cotonne, flanelette, toile, au mètre

GRANDS STOCKS

Pantalons pour ouvriers en tous genres

Chemises pour ouvriers

Chemises fantaisie cols et cravates

Bonneterie — Caleçons

Camisoles — Gilets de chasse

Grand assortiment maillots pour hommes et enfants

Casquettes — Molletières

Chapeaux d'enfants

Lingerie pour dames

Bonneterie, Caleçons et Camisoles pour Dames, fillettes et enfants

Tabliers pour dames et fillettes

Corsets — Robes — Jaquettes — Blouses

Gants — Mouchoirs

Bas et Chaussettes laine

PARAPLUIES

MERCERIE

Bretelles — Maroquinerie — Coutellerie

Bijouterie — Parfumerie — Quincaillerie

Se recommande

L. GASPERINI - SION

Rue des Remparts Face à la Fabrique de Tabacs

Amateurs de raclettes, fondues, tranches

qui désirez des fromages **garantis** de toute première qualité, exigez sur la pièce l'une des marques suivantes:

PROBA Production de la Vallée de Bagnes et d'Entremont

BOWAL Production du Haut-Conches

KALBI Production du Val de Binn

PROSI Production de la région du Simplon.

Ces noms sont une garantie de haute teneur en matière grasse et d'une fabrication supérieure. Ils n'ont été apposés que sur un nombre limité de pièces choisies par des spécialistes.

En vente dans tous les bons magasins.

Fédération valaisanne des Producteurs de lait à Sion.

Caves à Sion, Bagnes et Brigue.

Viande et charcuterie bon marché

Grande maison d'expéditions

Boucherie chevaline Centrale

Louve 7, Lausanne

Bouilli avec os, le kg. fr. 2.40

Rôti sans os » » 3.40

Saucissons » » 4.—

Saucisses (foie et choux 4.—

Salamis le kg. fr. 5.—

Expédition à partir de **2** kg. sans l'indication Boucherie chevaline.

Agriculteurs

qui possédez des chevaux pour l'abattage et ceux abattus d'urgence, adressez-vous à la grande

Boucherie chevaline valaisanne de Sion

qui vous paye le grand prix du jour, payement comptant.

Téléphone 166

LOUIS MARIETHOUD

CHAUSSURES

L'achat d'une bonne chaussure est chose assez difficile, en ces temps où chacun offre des marques étrangères. Pour ne pas être trompé, adressez-vous en toute confiance à la **Fabrique de chaussures Vve LIARDET et ses cinq fils à Vaulion,** (Vaud), qui expédie sur demande gratis et franco son catalogue. Spécialités d'articles forts. Réparations.

SOCQUES

LA SUISSE

FONDÉE EN 1858

SIÈGE SOCIAL LAUSANNE

SOCIETE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

VIE --- ACCIDENTS --- RENTES

RESPONSABILITE CIVILE

Agence Générale: **Albert Roulet, Sion**

Un complot en Italie

Il n'est bruit ces jours-ci que des révélations faites vendredi par le député socialiste Morgari au sujet d'un complot vrai ou supposé, tramé par d'Annunzio, le duc d'Aoste et le général Jardino, en vue d'établir une dictature militaire à Rome.

Le correspondant romain de la « Stampa » de Turin insiste sur le caractère grave de cette affaire. La dictature militaire devait être, dit ce journal, proclamée à Rome à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Vittorio Veneto, le 24 octobre. Cette cérémonie réunirait environ 25,000 anciens combattants. D'Annunzio arriverait de Fiume à Rome en aéroplane. C'est la crainte de ce coup d'Etat qui aurait provoqué l'appel au prolétariat italien dans lequel il est mis en garde contre les menaces de dictature militaire.

L'« Avanti » s'occupe lui aussi de complot nationaliste militaire et confirme que les révélations de Morgari prouvent que les nationalistes, les fascisti et l'état-major veulent absolument s'opposer à la conclusion d'un accord avec la Yougoslavie et à l'évacuation des territoires adriatiques. Selon l'organe socialiste, les nationalistes et les fasciti auraient prémédité un plan précis de combats. Les villes de Zara Fiume, Pola et Trieste auraient servi de base aux opérations. Les troupes régulières qui se trouvent dans le territoire, jointes aux arditi, pouvaient former une armée de 100,000 hommes. En même temps, une action des fascisti de grand style serait exécutée à Milan, à Bologne et à Rome. Les dirigeants de ce mouvement espèrent obtenir l'adhésion du roi à la formation d'un ministère Jardino-d'Annunzio et Taon di Revel et arriver à la proclamation d'une république démocratique avec un programme de réformes hardi.

Cette histoire soulevée par la presse socialiste paraît bien singulière et jusqu'à plus ample informé, il est bon de faire des réserves à son sujet. Voyez-vous le poète d'Annunzio survolant Rome au moment où doit s'accomplir le grand coup d'Etat militariste!

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Dimanche 24 octobre s'est passé en Italie sans tentative de coup d'Etat.

L'assemblée de la Société des Nations

L'assemblée générale de la Société des Nations est convoquée à Genève, le 15 novembre par le président Wilson. Cette réunion aura une importance exceptionnelle; quarante Etats y enverront des délégués. Ce sera un véritable parlement international.

L'assemblée générale de Genève possédera une compétence extrêmement étendue. Aux termes mêmes du pacte, elle connaît toute question qui rentre dans la sphère d'activité de la Société des nations ou qui affecte la paix du monde. Tous les problèmes politiques, économiques, financiers, sociaux, etc., pourront être portés à la tribune de cette grande Convention internationale.

Parmi les questions les plus intéressantes qui seront soulevées à Genève, il faut, placer en premier lieu, celle de l'admission de nouveaux Etats dans la Société des nations. Plusieurs d'entre eux ont déjà présenté une requête à cet effet, notamment la Finlande, l'Esthonie la Lithuanie, la Georgie, l'Arménie, l'Ukraine, l'Islande, etc.

L'assemblée devra également se prononcer sur l'admission des puissances, jadis ennemies de l'Entente, l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Turquie. Ce ne sera pas l'une des parties les moins ardues et les moins intéressantes de sa tâche.

On sait qu'à la dernière réunion des associations de la S. D. N. tenue à Milan, la question de l'admission de l'Allemagne a donné lieu à d'assez vives discussions et, tandis que les représentants de certaines puissances qui furent en guerre avec l'Allemagne se sont prononcés pour l'entrée du Reich dans la Société des nations, cette admission a été combattue par l'un des représentants de la Suisse, M. le professeur Mercier.

La Société des nations est encore très combattue. En France, par exemple, une partie de l'opinion lui reste franchement hostile. L'« Echo de Paris », publie à l'adresse du nouveau pacte des articles à la fois dédaigneux et malveillants, où il s'efforce de mettre en relief le rôle effacé joué jusqu'à présent par la S. D. N. et le peu de services qu'elle a rendus à la diplomatie européenne.

La meilleure manière pour la Société des nations de répondre à ces critiques, est non seulement de montrer qu'elle existe, mais de remplir noblement la grande mission qu'elle a assumée. Et la société des nations ne deviendra vraiment ce qu'elle doit être, c'est à dire un puissant instrument de paix et de concorde internationale, que le jour où toutes les nations, surtout celles-là même qui, hier, ont déchaîné la guerre, en feront partie. Un des moyens les plus efficaces de frapper d'impuissance les désirs de revanche de l'Allemagne, n'est-ce pas de l'incorporer dans le nouveau Pacte mondial? Il semble que cela saute aux yeux.

Admettre le Reich dans la Société des nations, c'est donc rendre un service signalé et à l'Europe et à l'Allemagne, puisqu'une fois que celle-ci sera membre de la grande association mondiale, elle devra forcément rentrer dans le rang, abandonner ses traditions guerrières et militaristes et se vouer uniquement à son relèvement industriel et économique.

On annonce que M. Lloyd George désire assister aux deux séances de l'assemblée plénière de la Société des Nations en compagnie des premiers ministres belges et français.

SUISSE

C. F. F.

Le conseil d'administration des C. F. F. a terminé le 22 octobre au matin l'examen de la question d'entrée en matière concernant la revision de la loi de rachat. Seize orateurs se sont prononcés en général sur une plus grande centralisation, tout en maintenant le droit de participer aux discussions pour les conseils d'arrondissement.

L'entrée en matière sur le projet de la commission permanente a prévalu sur l'entrée en matière du projet de la direction générale par 32 voix contre 11.

Les propositions relatives à la suppression des conseils d'arrondissement des chemins de fer et de la suppression des directions d'arrondissement ont été repoussées respectivement par 23 voix contre 17 et 34 contre 9. Les commissions permanentes du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux devront avoir des compétences beaucoup plus étendues.

Marchandises de second choix

Le Secrétariat central de la « Semaine suisse » nous communique:

Depuis quelque temps, les offres de l'étranger, en fers à repasser électriques et appareils de cuisine et de chauffage, à des prix apparemment bas, se font de plus en plus nombreuses. Ces offres proviennent d'intermédiaires incapables de fournir aucune garantie de qualité. Les articles, dont il s'agit, ne portent pour la plupart aucune marque de fabrique permettant d'en contrôler l'origine.

Au moment de la cessation des hostilités et au cours de l'après-guerre, un grand nombre d'entreprises industrielles, particulièrement en Allemagne, se sont lancées dans la fabrication d'articles dits de guerre, spécialement des appareils électriques susmentionnés. Le mal était si manifeste que d'anciennes maisons allemandes qui se vouent à la fabrication de ces spécialités, ont été elles-mêmes obligées de mettre le public en garde contre l'achat d'appareils dépourvus de la marque de fabrique. Comme on peut bien le supposer, non seulement ces appareils n'ont qu'une médiocre valeur industrielle, mais ils constituent même un véritable danger pour ceux qui les utilisent.

En conséquence, l'acheteur fera bien de s'assurer que chaque article porte une marque de fabrique connue, s'il veut être sûr d'obtenir des articles, dont la solidité et la bienfacture ne laissent rien à désirer, il donnera la préférence aux produits de notre industrie électrique suisse, que leur qualité met à même de lutter avantageusement contre toute concurrence étrangère. Ainsi, et tout en accomplissant un devoir économique national, l'acheteur évitera, pour son plus grand avantage, des réparations fréquentes et coûteuses.

Dans l'hôtellerie

Dans une séance qu'il a tenue récemment à Zurich, le Comité central de la Société suisse des hôteliers a décidé de réunir le 27 octobre à Olten, une assemblée extraordinaire des délégués des sections et des membres individuels. D'importantes questions figurent à l'ordre du jour de cette assemblée. Citons entre autres celle de la dénonciation éventuelle du contrat collectif de travail pour la branche des hôtels, restaurants et cafés, en vigueur depuis le mois de juillet 1919; celle de la réglementation des tariafs d'hôtel; celle de l'action de secours en faveur de l'industrie hôtelière (ordonnance sur le concordat et création de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie; celle de l'amélioration de la situation financière de la société; enfin celle de l'établissement d'un règlement général d'ordre intérieur pour le personnel d'hôtel. Le grave problème du contrat collectif de travail aurait déjà suffi, à lui seul, à motiver la convocation de l'assemblée. La question très intéressante des pourboires sera examinée la veille, dans une « soirée de discussion » à laquelle tous les membres de la société peuvent participer.

CANTON DU VALAIS

Votation du 31 octobre 1920

Les 4 „raisons" du Comité des Paysans

On nous écrit:

Le comité de la fédération valaisanne des traitements fixes vient de prendre connaissance d'une proclamation du comité de l'union suisse des paysans recommandant à ses adhérents de rejeter la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport.

On sait que le comité de l'union suisse des paysans se sépare ici de son secrétaire M. le Dr. Laur. Pour quelle raison? Les voici:

Par rapport à la loi actuellement en vigueur, le projet présenté au peuple réduit dans de trop fortes proportions la durée du travail; il prévoit pour tous les ouvriers et employés des entreprises de transport la même durée du travail, la journée de huit heures, sans opérer de différenciation aucune entre le genre de travail qu'ils doivent accomplir. Les gardes-barrières, le personnel préposé à l'entretien des voies, celui des stations, le fonctionnaire des petites gares, tous seraient placés sur le même pied que les conducteurs de locomotives, les chauffeurs et les ouvriers des ateliers. Et la loi accorderait au facteur rural les mêmes vacances qu'à la téléphoniste surmenée.

2. En réduisant la durée du travail, la loi aurait forcément pour résultat d'accroître le nombre des fonctionnaires des chemins de fer et des postes et de renchérir l'exploitation déjà onéreuse de ces administrations. Elle compliquerait plus encore les communications à l'intérieur du pays, ainsi que les transports en général, celui des produits agricoles en particulier.

3. L'acceptation de la loi nous mettrait dans l'impossibilité de rétablir l'équilibre financier des chemins de fer fédéraux et elle aurait des conséquences positivement ruineuses pour nos lignes secondaires dont elle ne tient pas suffisamment compte des conditions particulières.

4. La loi porte par ailleurs l'empreinte de la précipitation et d'une insuffisante préparation.

Nous sommes prêts à appuyer une loi préparée avec soins et à donner par là au personnel des chemins de fer et autres entreprises de transports ce à quoi ils ont droit. Mais nous demandons de l'Assemblée fédérale une meilleure loi qui évite les écueils signalés.

La loi présentée au peuple suisse ne répond ni aux exigences d'une gestion prudente, ni aux véritables intérêts de l'économie nationale suisse. C'est pour cela que nous la rejetterons le 31 octobre. »

Nous regrettons que l'Union suisse des paysans avance dans sa proclamation des inexactitudes pour ne pas dire des contre-vérités que nous nous voyons dans l'obligation de relever.

ad. 1. L'article 3, alinéa 2 de la loi dit ce qui suit:

« La durée moyenne du travail peut être portée à neuf heures pour les services consistant dans une forte proportion en un acte de simple présence; ces services doivent être désignés dans les ordonnances d'exécution. »

Chacun sait d'autre part que la loi est virtuellement appliquée dès le 1er août 1919 déjà en vertu d'un arrêté du Conseil fédéral du 29 juin 1919. L'autorité fédérale a élaboré deux ordonnances pour l'application de la loi, l'une de ces ordonnances s'appliquant aux services des chemins de fer et l'autre aux administrations des postes et télégraphes.

Or, la première désigne à l'article 5 les services des Chemins de fer dans lesquels la durée du travail sera portée à neuf heures. Ce sont: le service des gardes-barrières; le service des stations et des haltes; le service de réserve des trains; le service de réserve, de relèvé et des manœuvres de la traction et de dépôt; le service d'équipement et de nettoyage du matériel roulant; le service des usines électriques et sous-stations.

La deuxième ordonnance exclut, par son article 6, du bénéfice de la journée de huit heures les postillons et « le personnel d'une administration que celle-ci met à la disposition de personnes non tenues à un service exclusivement personnel ». (Dans cette catégorie rentrent principalement les dépositaires postaux).

Suivant les ordonnances du Conseil fédéral, 17,000 fonctionnaires, employés et ouvriers environ seront privés des bienfaits de la loi.

Il résulte donc des textes mêmes de la loi et des ordonnances d'exécution que la première raison avancée par le comité de l'union suisse des paysans est entachée d'erreur.

ad. 2. Nous venons de dire que la loi a été mise en vigueur, par anticipation, le 1er août 1919. Son application s'est opérée sans aucun heurt pour les services.

Nous devons remarquer, en outre, que le prix des billets a été doublé dès le 15 octobre 1917, donc près de deux ans avant l'application de la loi sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer le 31 octobre prochain.

L'augmentation des taxes n'est nullement le fait de l'abaissement de la durée du travail. Pour le prouver, il suffit de remarquer que la diminution des heures de labeur a provoqué une augmentation de 676 hommes sur 38,000 aux C. F. F., soit 1,78% et de 239 hommes sur 17,108, à la poste, soit 1,39%. Ces chiffres et ces dates démontrent l'absurdité du second motif invoqué par le comité de l'Union suisse des paysans.

La vérité est que l'augmentation des tarifs des chemins de fer est due pour une grande part à la formidable cherté des prix des matières premières et du charbon. Celui-ci coûtait aux C. F. F. 28,50 fr. la tonne avant la guerre et aujourd'hui 200 frs.

ad. 3. La dépense annuelle entraînée par l'adoption de la nouvelle loi est supputée à frs. 4 millions environ pour les C. F. F. C'est là 1% de l'ensemble des traitements payés par la Confédération et les C. F. F. au personnel des entreprises en régie et au personnel fédéral.

Comment peut-on prétendre d'une manière sérieuse que cette dépense de 4 millions peut rétablir l'équilibre financier des C. F. F.?

Quant aux Chemins de fer secondaires ils sont au bénéfice d'une disposition exceptionnelle contenue dans l'article 18 de la loi qui dit: « Des facilités peuvent, en particulier être accordées aux chemins de fer secondaires, en ce qui concerne la durée du travail, les tours de service et de repos, ainsi que les jours de repos. »

La loi, au contraire de ce qu'affirme le Comité de l'union des paysans, tient compte précisément de la situation des chemins de fer secondaires.

ad. 4. Il s'agit ici d'une pure calomnie envers les autorités fédérales. La loi a été mise en chantier avant la guerre; son étude a été suspendue par les graves événements mondiaux, puis reprise au commencement de l'année 1919. Le projet du Conseil fédéral a été discuté en plus de 20 séances par le Chef du Département fédéral des Chemins de fer avec les associations du personnel. La loi a donné lieu à de longues délibérations aux Chambres fédérales.

La Fédération Valaisanne
des Traitements fixes

Pronostics

A peu près tous les groupements politiques de la Suisse ont déterminé leur attitude vis-à-vis de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport et cette attitude offre des différences sensibles de canton à canton. La plupart des partis ne sont pas unanimes. L'opposition à la loi se recrute surtout chez les paysans et dans les arts et métiers; mais là aussi il y a des acceptants, et l'on se souvient que, dans un désir d'apaisement social, M. Laur avait déconseillé le referendum.

Dans la Suisse romande, la situation n'est pas exactement la même que lors de la votation de la loi sur les conditions du travail. Les libéraux genevois, qui avaient fait une forte opposition à cette loi, recommandent de voter oui. Ils sont visiblement influencés par le fait que la journée de 8 heures est en quelque sorte entrée dans le code de la Société des nations et qu'une majorité négative genevoise cadrerait mal avec le rôle dévolu à Genève dans cette société. Un revirement analogue se constate chez les libéraux conservateurs bâlois.

Les radicaux, favorables à la loi dans la Suisse allemande, sont divisés là où leurs rangs comptent de gros contingents d'agriculteurs et d'artisans. Il en est exactement de même des conservateurs-catholiques, dont l'aile gauche chrétienne sociale préconise l'acceptation de la loi. Les partis sont d'accord en Valais pour recommander la loi.

Dans le canton de Vaud, le vote ne revêt pas de caractère politique. On l'a vu par la discussion intéressante, objective et peu passionnée qui s'est élevée au Grand Conseil. La loi a des partisans et des adversaires aussi bien chez les radicaux que chez les libéraux. Nous serions enclins de croire, dit la « Revue » que la campagne de presse ne changera pas grand'chose aux opinions qui se sont formées à la réception du texte de la loi ou lors de la signature des feuilles du referendum.

A en juger par les manifestations de presse et les assemblées des comités ou des délégués des partis et en comparant la situation avec ce qu'elle était lors de la votation si disputée sur la loi concernant les conditions du travail, on se dit que les chances d'acceptation sont plus fortes que celles du rejet. La loi a pour elle le fait qu'elle se trouve déjà appliquée, tout au moins dans une de ses parties les plus importantes. En outre, beaucoup d'électeurs, qui trouvent qu'on a brûlé les étapes en passant sans transition de la journée de 11 ou 10 heures à celle de 8, redoutent de donner, par un refus, une arme aux révolutionnaires et de rejeter de leur côté la partie encore considérable du personnel qui répudie l'extrémisme et le recours à la violence.

Ecole cantonale d'agriculture

Le Jury, chargé d'apprécier les projets présentés pour l'élaboration des plans pour la construction de l'Ecole cantonale d'Agriculture, a procédé à ses opérations le 21 et 22 octobre. 39 projets ont été présentés, dont 4 ont été primés, ce sont:

1er prix: 3000 frs. à MM. Moser et Schürch, architectes, Bienne. Devise: Valère.

2me prix: 2,500 frs. à M. E. Heman, architecte, Mittelstrasse 201, Bâle. Devise S. E. S.

3e prix: fr. 2.000 à M. Rodolphe Keller, architecte, Muldenstrasse 37, Berne. Devise: travail.

4e prix: fr. 1.500 à MM. A de Kalbermatten et M. Polak, architectes Sion-Montreux, en collaboration avec M. A. Hoch, architecte, Montreux. Devise: Cérès.

L'exposition des projets est ouverte gratuitement au public à la halle de gymnastique du Collège de Sion, chaque jour de 13 heures à 16 heures, à partir de dimanche 24 octobre, au mardi 2 novembre. (Communiqué)

Le jury était composé de MM. Edmond Fatio, président; A. Burnat, architecte, Vevey; W. Schneider, directeur de l'école d'agriculture de Munzingen (Berne); Könitzer, architecte, Worb (Berne) et Joseph Morand, archéologue cantonal, Martigny.

Comme beaucoup d'autres nous avons visité dimanche après-midi l'exposition des plans de l'Ecole cantonale d'agriculture. Cette exposition autant qu'en peut juger du moins un profane, nous montre que les architectes de talent ne manquent pas en Suisse; 39 plans sont affichés; le jury, qui a fonctionné les 21 et 22 octobre, n'eut que l'embarras du choix et l'on imagine facilement que l'attribution des prix a dû provoquer une certaine perplexité; car on peut dire que beaucoup de ces travaux ont une valeur à peu près égale. Il faut attendre le rapport des experts pour connaître les raisons qui ont prévalu dans l'attribution des récompenses.

FAITS DIVERS

Braconniers meurtriers

Le gendarme Moreillon, du poste de l'Etivaz a trouvé jeudi matin, près du lac d'Arnon, dans le vallon de Tscherzis (Berne) gisant dans son sang, blessé d'une balle, un jeune Bernois, nommé Buhlmann, 22 ans, travaillant avec son père, qui est charpentier, à la réfection d'un chalet. Transporté à Gessenay, Buhlmann y a expiré en arrivant, sans avoir pu donner de renseignements sur l'attentat dont il a été la victime.

L'enquête faite par les gendarmes du poste de Château-d'Oex a établi ce qui suit:

Le jeune Buhlmann allait chercher de l'eau avec une « boille ». Porteur d'un permis de chasse bernois, il avait pris avec lui son fusil. Trois Valaisans qui braconnaient dans les parages, le prenant peut-être pour un garde déguisé, lui ont tiré dessus. Ils ont passé sur territoire vaudois, où l'on a relevé leurs traces, et franchi le col du Sanetsch, pour descendre en Valais, où ils ont été signalés. On les recherche activement.

Nouvelle cabane alpestre

Dans son assemblée générale tenue vendredi soir, la Section de Montreux, du C. A. S. a voté à l'unanimité la construction d'une cabane dans le val de Moiry, branche occidentale du val d'Anniviers. M. le Dr Wellauer, président, a présenté à ce sujet un intéressant rapport, appuyé par M. le Dr. F. Mercanton. On espère que la nouvelle cabane pourra être inaugurée en 1922.

Le retour de Nappez

Revenant de Lugano, où ses exploits acrobatiques ont suscité une vive admiration l'aviateur Marcel Nappez, montant l'« Avion » de l'Ecole Aéro de Lausanne, a traversé les Alpes vendredi, dans d'excellentes conditions.

L'aviateur Nappez avait comme passager M. Pellaux, de la commission lausannoise d'aviation. Il a quitté Lugano vendredi, à 16 heures se dirigeant sur le Simplon, qu'il a aisément franchi. Il a survolé Brigue et le Haut-Valais recouvert d'une mer de brouillard.

Puis, en vue de l'établissement de lignes aériennes Lausanne-Lugano et Lausanne-Milan, il a procédé à une reconnaissance minutieuse de la vallée du Rhône jusqu'à Saxon où il a atterri à 17 h. 35.

Samedi, à 7 heures, il reprenait son vol pour faire à La Veyre, près de St-Légier, au milieu du brouillard, un atterrissage acrobatique, rendu nécessaire par la présence de deux conduites à haute tension au-dessus desquelles il a passé, et de nombreux fils téléphoniques parmi lesquels il s'est faufilé. Il a atterri très adroitement sur une très petite place à 8 h. 45.

A 14 h. 30, le temps s'étant un peu découvert il a pris son vol au milieu des fils et des conduites électriques, qu'il réussit à éviter de nouveau et quinze minutes plus tard, à 14 h. 35 il regagnait son port d'attache à la Blécherette.

Chronique sédunoise

Assemblée conservatrice

Nous rappelons l'assemblée conservatrice qui a lieu demain soir, mardi, à la grande salle de la Maison Populaire. Des conférenciers compétents y exposeront les deux objets soumis à la votation du peuple suisse, dimanche: la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport et la création d'un sanatorium populaire à Montana. Tous les citoyens qu'intéressent ces questions d'actualité, se feront un devoir de prendre part à cette assemblée.

Usine à gaz

Le Conseil communal a discuté le rapport d'expertise qu'il avait provoqué sur le service du gaz à Sion et sur le rendement de l'Usine.

Dans sa dernière séance, il a adopté les conclusions de l'expert, M. l'ing. Tobler, directeur de la Société du gaz à Vevey et proposera à l'Assemblée primaire d'améliorer l'exploitation en modernisant une partie des installations conformément aux besoins actuels.

Il s'agit de placer un extracteur mécanique du gaz et de transformer la salle d'épuration en revisant ou réformant les divers appareils qui y sont logés.

Le coût total est devisé à fr. 40,000.— somme pour laquelle un forfait est offert par la maison Rothenbach, à Berne.

Le rapport d'expertise a été muptiplié et une centaine d'exemplaires déposés au greffe communal à la disposition des citoyens qui veulent en prendre connaissance.

Il serait fort utile que le public s'intéressât de près à la question en vue des délibérations de l'assemblée primaire, à raison tout spécialement de l'importance et de l'actualité de l'objet qui lui sera soumis. (Communiqué).

Assemblée primaire

L'assemblée primaire de la Commune de Sion est convoquée pour le dimanche 31 octobre courant à 16 heures à la Grande salle de l'Hôtel de Ville à Sion, avec l'ordre du jour suivant:

1. Situation financière de l'Usine à gaz;
2. Discussion sur le rapport d'expertise de M. l'ingénieur Tobler.
3. Discussion sur les améliorations à apporter à l'Usine (projet Rothenbach) pour la continuation de l'exploitation.

Ecoles

L'ouverture des Ecoles primaires de la Banlieue est fixée au 2 novembre prochain à 8 h. ½ et celle des Cours complémentaires de la Ville au 4 novembre prochain, à 16 heures, au bâtiment de l'Ecole primaire des garçons.

Dépôts de déchets

L'autorité communale de Sion rappelle au public l'interdiction formelle de déposer des déchets, débris de démolition, etc., ailleurs qu'au lieu dit « La Blanchérie ». Les contraventions seront sévèrement réprimées.

Buffet de la Gare

La direction du 1er arrondissement des C. F. F. à Lausanne, a adjugé la location du Buffet de la Gare de Sion à M. F. Crettaz, ancien propriétaire de l'Hôtel Beau-Séjour aux Mayens de Sion.

Favey, Grognuz et l'assesseur

Il est des pièces de théâtre dont le temps ne ternit pas la faveur. Parmi celles-ci, on doit classer l'œuvre de MM. J. Monnet et E. Tissot « Favey, Grognuz et l'Assesseur à l'Exposition de Paris », qui en est à plus de 300 représentations. Le « Théâtre vaudois » a eu une initiative très heureuse en la faisant interpréter dans notre ville et le succès énorme remporté par ses trois représentations l'encouragera certainement à revenir bientôt à Sion.

Samedi soir et surtout dimanche soir, on se pressait tellement à l'entrée qu'il fallut mettre plus d'un quart d'heure pour gravir les marches d'escaliers donnant accès à la salle. Toutes les places furent prises d'assaut. Les dix tableaux furent remarquablement interprétés, la gaîté des auditeurs se manifestait même un peu

trop intempestivement; car elle empêchait souvent de comprendre les dialogues. Cette pièce est du meilleur cru; les personnages y sont d'un naturel parfait, bons bourgeois de Vaud, gardant dans la grande ville leurs particularités rustiques et leur parler du pays; on les voit tour à tour à la douane, au restaurant, à la tour Eiffel, au bal, aux Invalides et même à la salle de police; l'assesseur (M. Chamot), toujours solennel même lorsqu'il se laisse aller à faire un brin de cour aux gentilles parisiennes; Favey (L. Desoche) et Grognuz (J. Mandrin), impayables dans leur naïveté.

Les décors variant avec chaque tableau sont tout à l'honneur du peintre Laurent Vanni qui les a brossés et les costumes seyaient très bien aux divers personnages.

En somme, spectacle tout ce qu'il y a de plus amusant et propre à dérider les plus moroses.

CHRONIQUE AGRICOLE

La fièvre aphteuse

Au cours d'une conférence convoquée à Berne par l'Office vétérinaire fédéral et réunissant les représentants des gouvernements des cantons, sous la présidence du directeur de cet Office, M. le professeur Burgi, on a discuté des mesures propres à combattre la fièvre aphteuse. Le chef de l'Office vétérinaire fédéral a exprimé sa conviction que par l'application stricte des dispositions légales existantes on pourrait parvenir à circonscrire la fièvre aphteuse en très peu de temps. Une des conditions essentielles pour obtenir avec succès la disparition de l'épizootie est la suppression de toutes les mesures d'interdiction arbitrairement édictées dans certains cantons et leur remplacement par des dispositions légales prescrites. D'après l'Office vétérinaire fédéral, les expériences ont démontré que les mesures extraordinaires dépassant les limites de la loi ont causé plus de mal que de bien. Cela est démontré par le fait que malgré ces mesures extraordinaires l'épizootie s'est étendue et qu'un certain fatalisme s'est emparé des populations des campagnes dont la vigilance s'est relâchée et qui n'ont plus tenu compte des prescriptions fédérales.

Parlant ensuite de la livraison du lait à la consommation, l'orateur a déclaré qu'elle est réglementée d'une manière uniforme, c'est à dire que le lait ne peut être porté aux fromageries qu'après un délai de trois semaines suivant le lien où sévit l'épizootie et cela après désinfection. Le libre trafic ne doit être autorisé qu'après six semaines et désinfection et finalement pour autant que les prescriptions de la loi le permettent. L'utilisation de la viande doit être entreprise par les cantons qui, se basant sur l'arrêté fédéral du 9 juillet, opèreront sur les bouchers la pression nécessaire à l'écoulement de la viande. La remise des indemnités doit désormais être faite d'une manière uniforme et on ne pourra plus verser une somme supérieure à 80% de celle estimée. L'Office vétérinaire fédéral soumettra au Conseil fédéral une ordonnance spéciale relative aux indemnités.

La conférence s'est déclarée d'accord avec ce qui précède, de même qu'avec toute une série de principes énoncés par l'Office vétérinaire fédéral au sujet de la lutte contre la fièvre aphteuse.

D'autre part, l'arrêt du trafic et du commerce dans les campagnes a causé des dommages indirects et ces dommages menacent de dépasser ceux de la fièvre aphteuse.

Le chef de l'Office vétérinaire fédéral a communiqué que le Conseil fédéral ne permettrait plus les barrages de cantons que dans les seuls cas où ils seraient absolument nécessaires. Il en sera de même pour les routes internationales, la perception des taxes demandées aux voyageurs pour leur désinfection, la réduction du trafic ferroviaire, les publications de défense de circulation édictées par les cantons, la suppression du trafic de canton à canton, enfin pour certains arrêtés de cantons frontières touchant le trafic avec l'étranger. Toutes ces mesures sortent du cadre des compétences des cantons et ne peuvent être appliquées qu'après approbation des autorités fédérales.

D'autre part, la conférence a constaté que l'épizootie accuse un certain décrescendo et que tout spécialement la diminution de gravité des cas donne des raisons d'espérer qu'une lutte énergique entreprise partout arrêtera la catastrophe et cela dans un avenir qu'on peut dire prochain.

Le département fédéral de l'économie publique enverra prochainement aux cantons une circulaire qui exposera en détail la manière de procéder en l'occurence.

Echos

La jeune fille aux 14 vertus

Ce n'est pas le titre d'un roman ironique, c'est la jeune personne que l'on a recherchée à Providence, dans l'Etat de Rhode Island, pour satisfaire aux dernières volontés du comte Bainotti, de Turin, ancien ministre plénipotentiaire. Ce bon vieillard, en mourant, avait décidé de léguer dix mille dollars à la jeune fille qui posséderait en plus de treize vertus, dont la sobriété, la bonté, la pureté, celle plus rare encore: la modestie.

Le syndic de Providence, exécuteur testamentaire, fit pendant six mois, des recherches aussi délicates que vaines et a définitivement abandonné l'intention de réaliser, dans son pays du moins, le vœu extravagant du défunt.

« Il me semble, a-t-il dit philosophiquement dans son rapport, que la jeune fille qui mérite le plus les dix mille dollars doit posséder une telle modestie que, précisément, elle n'a pas osé se faire connaître.»

Le Conseil communal de Providence a donc renoncé à l'héritage qu'il devait attribuer et va se décider à demander à la ville de Turin, dont le comte Bainotti était originaire, de trouver la jeune fille aux quatorze vertus.

Les drapeaux de 1870

Le « Matin » annonce que, pour aider à la restitution des drapeaux français enlevés par les Allemands pendant la guerre de 1870-71 et que le gouvernement a décidé de faire défiler aux fêtes du cinquantenaire de la République, M. Leygues, président du Conseil vient d'envoyer à Berlin M. de Celles, séquestre général des biens restitués par les Allemands, qui sera assisté dans ses démarches, par un expert du ministère de la guerre.

Le singe de Tatoï

Le singe de la résidence du roi de Grèce qui a mordu le roi est originaire du Brésil. Il fut importé en Grèce par des navigateurs. Ses grimaces séduisirent le roi Alexandre, qui l'acheta un bon prix, dit-on, à Athène. Le prix des singes a augmenté, comme celui de tout animal et de toute chose.

Bien qu'il fût fort mal élevé et que, anarchiste comme un singe, il s'amusât à détruire tout ce qui tombait sous sa main, le roi Alexandre, le trouvant drôle, l'avait pris en affection, mais le corrigeait souvent.

Ce singe n'admettait pas le partage avec certain petit chien, de même taille que lui, que chérissait le roi, et surtout son épouse. Il avait voué à son rival une haine farouche.

Un domestique était spécialement chargé de surveiller le singe et d'éviter avec soin tout contact entre lui et le chien. Un jour, cette surveillance fut mise en défaut. Le singe échappa à son gardien. Et soudain, le roi, qui prenait le frais sur une terrasse, entendit des hurlements aigus et des aboiements de fureur qui venaient du jardin. Il se précipita, et trouva le singe et le chien aux prises dans une lutte homérique. Il voulut séparer les combattants. Mal lui en prit. Le singe aveuglé par la colère, le mordit cruellement. On sait le reste. Ce dont on s'étonne, c'est qu'une morsure de singe ait pu faire de tels ravages dans une constitution aussi robuste. Ce singe était-il donc empoisonné par quelque maladie étrange et exotique?

Comme bien on pense, le bruit d'un attentat s'est répandu dans Athènes, où l'on va jusqu'à prétendre qu'il s'agit d'une vengeance exercée contre le roi ou contre sa jeune femme. Il paraît peu vraisemblable cependant que des meurtriers aient, — prévoyant que ce singe mordrait précisément le roi, — machiné ce sombre drame de palais.

Les domestiques de Tatoï voulaient tuer le singe. Le roi, lorsqu'il reprit ses sens, s'y opposa. On s'est contenté de l'enfermer dans une cage. Il est douteux cependant que le malfaiteur échappe à la peine capitale et à l'autopsie.

Une ville modèle

Devil's Dyke, près de Brighton, en Angleterre, va devenir une ville modèle. Les nouveaux propriétaires des terrains admirablement placés en vue de la mer comptent ériger 200 maisons confortables et artistiques, entourées de jardins d'agrément excessivement soignés. Ce sera une petite ville de plaisance avec son service particulier de télégraphe, de postes et son usine génératrice d'électricité. Les futurs habitants auront à leur disposition des cours de tennis, une piscine de natation, des parcs, un club, une salle de concerts, une banque, un garage pour 100 autos. Un service spécial de trains permettra aux hommes d'affaires de revenir de Londres pour le lunch. Déjà 11 familles se sont réservées des parcelles et l'on a bon espoir que cette entreprise intéressante — qui nécessitera un capital de 6 1/4 millions de francs — réussisse.

ETRANGER

Mangés par des cannibales

Un négociant anglais et un autre de nationalité norvégienne et dix courriers indigènes destinés à des services de transport ont été jetés par une tempête vers la côte de la Nouvelle-Guinée à l'embouchure de la Fly River. Ils tombèrent entre les mains d'une tribu des cannibales Nibb-Nibb. A l'occasion d'une fête religieuse, qui a lieu de 9 en 9 ans, les cannibales ont dévoré les prisonniers.

Grève générale en Roumanie

La commission générale du parti socialiste a présenté au général Averesco, président du conseil, un mémoire ayant le caractère d'un ultimatum, menaçant de la déclaration de grève générale, pour le 20 octobre, si satisfaction n'est pas donnée aux exigences formulées. Le président du conseil a reçu l'ultimatum et l'a rejeté, l'accompagnant des considérations suivantes.

« Le gouvernement estime de son devoir de porter un vif intérêt aux travailleurs, mais ses bonnes intentions ne peuvent pas dépasser la possibilité du pays. Au fur et à mesure que la situation générale s'améliorera, il fera tout son possible pour améliorer aussi la situation des ouvriers. Quant aux menaces anarchistes, le gouvernement ne s'y arrêtera pas. Tout acte d'hostilité provoquera des mesures imposées pour le souci de l'ordre. Les cheminots ayant déclaré la grève, une ordonnance du président du conseil, signée également par le ministre de la guerre, immédiatement affichée, décréta la mobilisation de tous les cheminots mécaniciens et chauffeurs, appartenant au cadre de l'armée. Le commandant militaire s'est installé à la gare de Bucarest et un service de trains militaires a été organisé pour le ravitaillement et la circulation des voyageurs. Ceux qui ne répondront pas à l'ordre de mobilisation, seront traduits au conseil de guerre.

Le 21 octobre, la commission générale des syndicats d'ouvriers a déclaré la grève générale. Le gouvernement a répondu en déclarant l'état de siège et en établissant pour la presse le régime de la censure.

Les députés socialistes partisans de Moscou, Dragou et Tanase, et les principaux meneurs des syndicats, ont été arrêtés. Les locaux où se réunissait la commission générale des syndicats, ont été fermés. Ces mesures ont reçu l'approbation de l'opinion publique. Le calme règne dans la capitale et en province. La circulation des trains est assurée par des troupes techniques, sous la protection d'autres troupes. Le Simplon-Express part régulièrement. Sur les grandes lignes, les trains circulent comme à l'ordinaire. Les journaux paraissent sous format réduit.

Bolchevistes refoulés d'Italie

L'Avanti annonce que le gouvernement italien a refusé la permission d'entrer en Italie aux délégués des soviets russes Zinowief et Losowski. L'interdiction est motivée par le fait que les deux délégués ont violé en Allemagne l'engagement qu'ils avaient pris de s'occuper exclusivement de politique syndicale.

Les grèves anglaises

Les quatre leaders des mineurs qui s'étaient rendus à Downingstreet dimanche matin ont quitté la conférence à 13 h., après deux heures de conversation avec le gouvernement.

Interviewés à leur sortie, ils se sont bornés à déclarer que les négociations continuent.

— Après une discussion qui a duré une heure et demie à l'administration de la Fédération des mineurs, M. Hodge annonça que la conférence entre les représentants de la fédération et M. Lloyd George se poursuivra lundi dans la matinée.

— Aucun événement n'a marqué la journée de samedi pour ce qui concerne les ouvriers de transports, qui se proposent de ne prendre aucune décision pour le moment. On croit savoir que parmi les membres de la fédération, au nombre desquels sont les employés des tramways et des autobus, aucune mesure de grève générale ne sera adoptée, avant la conférence de mercredi convoquée par le comité parlementaire des Trade-Unions.

— Les volontaires s'offrant pour le maintien du service essentiel dans le cas d'extension de la grève, ont mis un tel empressement à se présenter, que le nombre du personnel ainsi organisé, s'élève à plus de dix mille.

— Selon la « Weekly Dispatch », voici ce que coûte à la Grande-Bretagne la grève des mineurs pour les six jours qui viennent de s'écouler: la nation a perdu 4,500,000 tonnes de charbon; les mineurs ont perdu 5,400,000 l. sterling de salaires et au moins 220,000 ouvriers des autres industriels sont sans travail.

Le journal dit cependant avoir de bonnes raisons de croire que la délégation des mineurs, qui doit avoir dimanche une entrevue avec le premier ministre, acceptera les propositions du gouvernement comme base de négociations fermes qui, si elles sont entamées, dureront très probablement la plus grande partie de la semaine.

DERNIERE HEURE

La votation du 31 octobre

LIESTAL, 24. — Le parti démocratique progressiste a décidé dimanche à une imposante majorité de recommander vivement la loi fédérale sur la durée du travail dans les entreprises de transport.

ZURICH, 24. — L'assemblée extraordinaire des délégués de l'Union suisse des arts et métiers a décidé de recommander le rejet de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport par 72 voix contre 4.

ZURICH, 24. — Le Comité central du parti populaire évangélique suisse et le congrès du parti populaire évangélique zurichois ont décidé de recommander à leurs adhérents de voter en faveur de la loi soumise au vote populaire le 31 octobre.

La retraite de Wrangel

SEBASTOPOL, 24. — Communiqué de l'Etat-major du général Wrangel: La décision de retirer les troupes sur la rive gauche du Dnieper, après la réussite de l'opération dans la région de Nikopol est motivée par les considérations suivantes: le transport et des concentrations dans cette région de forces rouges considérablement supérieures à nos forces décida le commandement à éviter l'engagement dans des conditions défavorables.

La carte de pain en Italie

ROME, 24. — Un communiqué de l'agence Stefani annonce que le 1er novembre, la carte de pain sera rétablie d'une manière très stricte dans toute l'Italie et qu'on commencera la réduction graduelle des contingents de blé aux différentes provinces, selon les habitudes alimentaires des populations.

Ces mesures sont prises afin d'assurer le ravitaillement en blé jusqu'à la prochaine récolte.

A partir du 1er novembre, la vente au public et la consommation dans les auberges, restaurants, etc., de la viande sera interdite depuis 15 heures, du mercredi jusqu'au vendredi, et cela dans le but de permettre la reconstitution du cheptel de l'Italie et de limiter l'importation de la viande congelée. La vente de viande pour les malades sera permise tous les jours de la semaine, sous certaines garanties.

Les rapports franco-allemands

MARSEILLE, 24. — Un cargo allemand, le « Prussia » est arrivé dimanche matin à Marseille, avec un chargement de 600 tonnes de marchandises diverses provenant de Hambourg. L'équipage de 24 hommes est en totalité allemand. Le « Prussia » assurera désormais un service régulier entre Hambourg, Barcelone, Marseille et Gênes.

MYSTIFIE!

Vous le serez toujours si vous acceptez des Tablettes Wybert, tandis que vous comptez recevoir des **Tablettes Gaba**, souveraines contre toutes les **affections des voies respiratoires.**

Méfiez-vous!

Exigez les Tablettes **Gaba** en boîtes bleues à fr. 1.75.

Fumez les cigares FROSSARD

Commune de Sion

AVIS

Les personnes dont la récolte a été endommagée par la construction de la ligne électrique de la « Lonza », St-Léonard-Monthey, peuvent, pour ce qui concerne les propriétés sises sur le territoire de la Commune de Sion, retirer l'indemnité allouée par les experts, au Greffe communal de Sion d'ici au 5 novembre prochain.

On demande en hivernage

2 bonnes vaches

laitières.

Bons soins garantis.

S'adresser à Louis ROSERENS, Salins.

CHANGE A VUE

Communiqué par la Banque Cantonale du Valais (sans engagement)

(25 octobre 1920)

	Demande	Offre
Paris	40.70	41.15
Berlin	8.90	9.10
Milan	23.60	24.40
New-York	6.30	6.36
Vienne	2.—	2.20
Bruxelles	43.—	42.50
Londres	21.85	21.95

EMPRUNT DE L'ETAT DU VALAIS

de frs. 2.000.000.-- 6 %

Emission du 25 Octobre au 8 Novembre 1920

aux conditions du prospectus

Titres de 500 et de 1000 frs., coupons semestriels au 30 avril et au 31 octobre.

Durée 10 ans, au plus

On souscrit pour le Canton du Valais, auprès de toutes les Banques du Canton et Caisses de Crédit mutuel.

Prospectus à disposition.

Incroyable **Incroyable**

Chaussures américaines de travail ressemelées et cloutées (plus de 18,000 clients contentés en Suisse en 6 mois)

La paire **Frs. 18.85**

Franco par poste contre rembt. Adresser les commandes aux Etablissements **ED. COCHARD**, 6 Rue Violette, **Genève.**

Fourrures St-Pierre 14 Lausanne

TELEPHONE 35.03

A. Biro & Cie

Un bon **manœuvre** est demandé de suite

S'adresser au Bureau du Journal.

Fourneau potager

à 4 trous, à vendre faute d'emploi; 140 cm. de long, 80 cm. de large et 70 cm. de hauteur.

S'adresser à la Pension du Cerf à Chesières (Vaud).

A vendre

environ 10 toises de foin marais ainsi que trois voyages de litière.

S'adresser à JULIEN JORDAN à RIDDES.

Chansons

monologues, duos. Demandez catalogues **gratis** et franco à **CHANSONIA** Fusterie 7082, **Genève.**

Fruits, Miels, Vins

du Pays et de l'Etranger

S. MEYTAIN, SION

RUE DE CONTHEY

Expédition par fûts depuis 50 fr.

Vente à l'emporter à partir de 2 litres. Prix modérés.

Achat de tous fruits au cours du jour

Occasion

A vendre au prix de revient beau stock

Manteaux de pluie

Albert WUEST, Marchand-tailleur, rue des Remparts, **Sion.**

Vous devez forcément gagner

en achetant les séries de 10 billets de la Grande Loterie à résultat immédiat pour la Caisse de maladie et décès des Organisations Chrétiennes Sociales Suisses, dont les gros lots s'élèvent à Fr.

50.000, 20.000. 10,000

5.000, 1.000, 500, etc. au total 104,684 lots gagnants de Francs

350.000

en espèces. Système breveté, nouveau et sensationnel garantissant

3 chances par série de 10 billets

Prix de la série Fr. 10.—, par enveloppe de 2 billets Fr. 2.— liste Fr. 0.20. Les lots de Fr. 2.— à 10.— sont payables de suite. Envoi contre remboursement: **Banque de valeurs à lots Peyer & Bachmann**, 20, rue du Mont-Blanc, **Genève.**

GRANDS MAGASINS

AU LOUVRE

AIGLE

La plus importante maison d'assortiments de la région.

95 SEMAINE POPULAIRE 1.45 8 JOURS SEULEMENT 1.95

Clôture : Samedi 6 Novembre — Ces prix réclames ne sont valables que pour 8 jours — **Ouverture : Samedi 30 octobre**

1	1 paquet de coton hydrophile (ouate à pansement) 100 gr.	95
2	1 glace à poser, cadre nickelé	95
3	1 garniture à raser, composée d'un bol et un blaireau	95
4	1 canne de montagne, forte pointe	95
5	2 services touriste (cuillers et fourchettes)	95
6	1 assiette aluminium, 20 cm. de diamètre	95
7	**1 tape-tapis**	95
8	1 porte-monnaie cuir, pour dames	95
9	3 pochettes, ourlets à jour, pour dames	95
10	4 rouleaux de 10 grammes faux-fil blanc	95
11	1 portefeuille permagoïde, 3 poches	95
12	4 bobines fil « Albion », noir et blanc	95
13	3 pâtes de savon, gros morceaux	95
14	4 boîtes de punaises, bonne qualité	95
15	1 gros pain de savon, pour bain	95
16	1 grande boîte poudre de riz et 1 houppe	95
17	1 flacon brillantine, qualité supérieure	95
18	1 paire bretelles, pour enfant	95
19	3 paires talonnettes caoutchouc pour dames	95
20	1 caquelon pour fondue, 20 cm. de diamètre	95
21	100 enveloppes bleues format commercial	95
22	1 douzaine crayons poste, rouge ou bleu	95
23	1 papeterie en carton Erika, 25 enveloppes, 25 feuilles papier	95
24	**3 fourchettes aluminium**	95
25	**3 cuillères aluminium**	95
26	**4 cuillères à café**	95
27	1 paire de ciseaux à broder	95
28	1 paire de bas coton gris, pour dames	95
29	**8 cintres simples bois dur**	95
30	1 plat à œufs, aluminium, 14 cm.	95
31	**1 fouet à crême fer galvanisé**	95
32	1 paire bas de coton noir, pour enfants, taille 1 et 2	95
33	1 brosse à habit bonne qualité	95
34	100 enveloppes blanches petit format	95
35	1 boîte à épices décorée	95
36	**1 brosse à tapis**	95
37	**4 cuillères aluminium p. enfants**	95
38	4 fourchettes aluminium, pour enfants	95
39	1 paquet de thé 50 gr., 1 passoire	95
40	1 couteau de poche, 2 lames	95
41	**1 lampe à friser**	95
42	4 torchons métalliques	95
43	1 peignette, qualité forte	95
44	**1 peigne démêloir corne**	95
45	2 peignes de côté, pour dames	95
46	1 barette découpée, nouveauté pour dames	95
47	12 paires lacets, pour chaussures, 90 cm.	95
48	6 cartes laine à repriser teintes assorties	95
49	6 élastiques de rechange, pour bretelles	95
50	6 pièces lacets, coton blanc	95
51	2 pièces extra-fort, noir ou blanc	95
52	1 paquet lessive avec prime, 1 kg.	95

En raison de la rareté du matériel d'emballage (papier, carton, caisse, etc., etc.) la vaisselle ne sera emballée que sommairement. En conséquence, nous prions nos clients de se munir de paniers. — Aucun article de la « Vente Réclame » ne sera changé.

EXPEDITIONS

Nous rappelons à notre honorable clientèle notre **service spécial d'expédition;** tous les lots mentionnés ci-haut, **sauf les articles de vaisselle,** sont expédiés contre remboursement.

53	1 morceau de savon Marseille 72% d'huile. — 3 boîtes allumettes	95
54	**4 bougies 1re qualité**	95
55	2 paquets de 10 boîtes allumettes et 1 bougie	95
56	6 douzaines boutons automatiques	95
57	9 douzaines boutons pression, noirs ou blancs, bonne qualité	95
58	1 mètre, bois jaune et 1 douzaine craie blanche	95
59	5 enveloppes épingles de sûreté	95
60	1 douzaine boutons pour col de chemises, pour hommes	95
61	5 enveloppes aiguilles à coudre «Electra»	95
62	1 cordeau à lessive, dix mètres	95
63	**1 bavette toile cirée**	95
63bis	2 bavettes, richement brodées	95
64	**1 cabas japonais doublé**	95
65	1 nécessaire pour écolier contenant: 1 règle 1 porte-plume, 2 crayons et 2 cahiers	95
66	4 morceaux de savon de sable	95
67	7 cahiers lignés, pour écoliers	95
68	100 feuilles papier à lettre vergé	95
69	3 gros rouleaux papier W. C.	95
70	1 fer à onduler, deux branches	95
71	1 pinceau à barbe,	95
72	1 pochette papeterie Agathe, contenant 25 feuilles, 25 enveloppes	95
73	1 ramasse-couverts métallique, 2 compartiments	95
74	1 col souple en piqué blanc, pour hommes	95
75	1 service à salade, bois dur	95
76	3 douzaines craie blanche, pour jeux de cartes	95
77	12 paquets de crochets et œillets blancs ou noirs	95
78	**1 pelle à charbon**	95
79	**1 tampon-buvard**	95
80	1 casserole émail, 14 à 16 cm. haut 5 cm. 2 anses	95
81	2 tasses, porcelaine IIe choix	95
82	3 serviettes à thé, damassé blanc, avec franges	95
83	1 brosse à récurer, rizette bonne qualité	95
84	1 brosse à récurer, 2 savons de sable	95
85	1 carafe Belgica, verre blanc	95
86	1 verre à eau, 1 savonnette de toilette	95
87	1 brosse à récurer, 1 brosse à main, 1 torchon rizette	95
88	1 tasse avec sous-tasse, porcelaine	95
89	1 panier buchille, pirogravé	95
90	1 douzaine crayons noirs, bonne qualité	95
91	**1 frottoir rizette**	1.45
92	1 rasoir de sûreté avec lames de rechange	1.45
93	1 linge de toilette, grain d'orge	1.45
94	1 grosse boîte graisse pour chaussure et 1 brosse à étendre	1.45
95	3 verres à vin, gobelets unis	1.45
96	**1 panier fantaisie**	1.45
97	1 sérodent et 1 brosse à dents	1.45
98	1 paire bas coton noir, pour Dames	1.45
99	1 savon « Gibbs » pour la barbe, boîte métallique	1.45
100	1 couteau de poche, 2 lames, et 1 tire-bouchon	1.45
101	1 peigne corne démêloir, qual. supérieure	1.45
102	12 paires lacets, pour souliers, 90 cm., qual. extra	1.45
103	1 assortiment de 12 chevillières «India»	1.45
104	6 bobines soie, couleurs assorties	1.45
105	1 paire de gants laine, pour enfants	1.45
106	1 porte-monnaie cuir, pour dames ou messieurs	1.45
107	1 pièce 11 mètres dentelle Valencienne	1.45
108	1 rouleau à pâte, bois dur	1.45
109	1 paire de gants laine, pour dames	1.45
110	3 mouchoirs, ourlets à jour, qual. sup.	1.45
111	1 petit bonnet broderie, pour bébé	1.45
112	1 porte-papier W. C. et 1 rouleau papier	1.45
113	3 boîtes crême pr. chaussures, 1re qualité	1.45
114	1 paire de bretelles pour hommes	1.45
115	1 tapis tulle brodé	1.45
116	1 paire fixe-chaussettes	1.45
117	1 coussin toile à broder	1.45
118	1 boîte à service bois, 2 compartiments	1.45
119	1 étui à cigarettes, nickel	1.45
120	1 porte-clefs, bois laqué blanc	1.45
121	1 tasse et 1 sous-tasse, aluminium	1.45
122	1 flacon de parfum, première qualité	1.45
123	3 pochettes Broderie de St-Gall p. dames	1.45
124	8 ceintres doubles, bois dur	1.45
125	50 grammes laine anglaise, noire ou grise	1.45
126	3 savonnettes, parfum de Paris en carton	1.45
127	1 papeterie de luxe, contenant 25 enveloppes et 25 feuilles papier	1.45
128	3 paires de talonnettes caoutchouc pour messieurs	1.45
129	1 pièce broderie de St-Gall 4,10 m. et 4,60 m.	1.45
130	1 sac à main, permagoïde pour Dames	1.45
131	1 époussoir crin noir, grand modèle	1.45
132	**1 collier de perles** haute nouveauté	1.45
133	1 série trois pots à lait	1.45
134	1 boîte à outils, bois dur	1.45
135	1 balai de riz avec manche	1.45
136	1 plat à œufs, aluminium, 16 cm.	1.45
137	1 spatule aluminium	1.45
138	1 savon Marseille, 2 pâtes de savon	1.45
139	1 planche à découper, ronde	1.45
140	60 pinces à linge à ressort	1.45
141	**12 crayons encre**	1.45
142	1 grande boîte à épices, décorée	1.45
143	**1 boîte à lettres**	1.45
144	1 passe-bouillon	1.45
145	**1 moulin à poivre**	1.45
146	1 bloc papier format commercial	1.45
147	1 corbeille à ouvrage, avec couvercle	1.45
148	1 filet à provisions	1.45
149	1 cordeau à lessive, 15 mètres	1.45
150	1 ceinture étroite, «Modes» pour dames	1.45
151	1 porte-habits et tendeur-pantalon	1.45
152	3 mouchoirs forte cotonne couleur	1.45
153	1 garniture de 3 brosses à souliers, une à décrotter une à cirer, une à polir	1.45
154	1 casserole à manche aluminium, 14 cm.	1.45
155	1 grand flacon Eau de Cologne, qual. sup.	1.45
156	1 bocal verre baratte à beurre, 1 litre	1.45
157	1 système de baratte à beurre, 1 litre	1.45
158	1 poche à soupe, aluminium, 10 cm.	1.45
159	1 cravate soie, tricotée	1.45
160	1 régate montée sur système	1.45
161	1 portefeuille permagoïde, 4 poches	1.45
162	1 ramasse-couvert, 3 compartiments métal.	1.45
163	2 panosses très fortes	1.45
164	1 saladier terre brune, 26 cm.	1.45
165	1 bloc de 50 cartes-lettres.	1.45
166	400 grammes chocolat des familles Kohler	1.45
167	1 rape et un morceau de savon	1.45
168	3 morceaux de savon ménage	1.45
169	10 mètres cache-points blanc	1.45
170	100 enveloppes blanches, format comm.	1.45
171	1 planche à laver, avec métal ondulé	1.45
172	**1 gourde contenance 7 dl.**	1.45
173	1 paire de jarretelles montées sur système	1.45
174	**1 balai de chambre coco**	1.45
175	1 garniture, composée d'une brosse à habits et 1 brosse à cheveux	1.45
176	1 légumier aluminium, 16 cm.	1.45
177	1 pièce 10 m. dentelle cordonnet p. lingerie	1.45
178	1 panier à pain, nicklé, rond	1.95
179	1 garniture de toilette, carafe et verre	1.95
180	1 panier osier brun, peint	1.95
181	1 puiseuse fer-blanc	1.95
182	1 salière ou farinière, bois verni	1.95
183	1 grand plat à légumes, faïence décorée	1.95
184	1 linge-éponge, qual. supérieure, lourde	1.95
185	1 planche à découper, grand modèle	1.95
186	1 porte-manteaux, 3 crochets	1.95
187	1 grande boîte aux lettres	1.95
188	1 glace de toilette, sur pieds nickelés	1.95
189	1 système de baratte à beurre (2 litres)	1.95
190	1 bocal verre de baratte à beurre (2 litres)	1.95
191	1 grand plateau gravé, ovale	1.95
192	50 gr. laine Schaffhouse, teintes diverses	1.95
193	1 louche (poche à soupe)	1.95

Pendant cette vente extraordinaire nos magasins seront ouverts de 8 heures du matin à 7 heures ½ du soir.